

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 5 juillet 2024

À l'ouverture de la séance, vingt-quatre membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés et sept procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER

Madame Nadine NORGEON-VERON

Madame Pascale SOVCIK

Madame Elisabeth OUDON - procuration à madame Pascale SOVCIK

Madame Audrey BOISSON

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration à madame Hélène CONFURON

Monsieur Alain LOUAZEL

Monsieur Thierry HOHL

1

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF

Membres élus

Collège B : représentants des maitres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL

Madame Sophie AUDIDIÈRE – procuration à monsieur Pierre LECEFEL

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Monsieur Sébastien DELARCHE

Madame Hélène CONFURON

Collège D : représentants des autres enseignants relevant de l'éducation Nationale

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN

Madame Séverine DELEPIERRE

Collège F : représentants des usagers

Monsieur Paul MATHEY

Monsieur Thierry GOATER, président du conseil de l'INSPE, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 10h00.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

2 – Modification du règlement intérieur

Monsieur Thierry GOATER, informe l'assemblée que ce point est soumis à vote. Il explique que cette modification porte sur la modification de la composition de la commission BIATSS. Cette commission peut être saisie lors de questions concernant le statut, la carrière les missions des personnels BIATSS. Elle est réunie de façon régulière lors des campagnes d'avancement et liste d'aptitude des personnels ITRF. Il est proposé de supprimer la mention de la catégorie pour les représentants de l'administration siégeant dans cette commission.

La parole est donnée à madame Chantal CLERC. Elle indique que les dossiers étudiés concernent pour beaucoup des personnels de catégorie C. Elle souhaite donc intégrer à cette commission un membre de catégorie C. Madame Elsa Lang RIPERT ajoute que cette proposition a été abordée lors de la dernière commission BIATSS et a fait consensus.

Cette modification est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des votants.

3 – Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

3

Madame Elsa LANG RIPERT propose un point avec les membres du CI sur les DOM. Elle rappelle le calendrier : en avril la fiche dialogue motivant les demandes de postes enseignants et BIATSS, les demandes budgétaires et les besoins estimés en charge d'enseignement doivent être rendues. Le dialogue avec une partie de la gouvernance permettant de discuter les propositions s'est tenu le 18 juin 2024. L'arbitrage définitif des DOM doit être rendu le 11 juillet 2024.

Madame la directrice de l'INSPE propose de faire un point sur les 4 grands postes de ces DOM :

➤ Sur la partie RH enseignants, il a été demandé : la publication pour un poste de PRAG en Histoire Géographie. 500 heures sont nécessaires, ce qu'un seul poste ne peut combler. Cette demande a été rediscutée lors de la séance de dialogue. Ensuite, un poste de PR en 70^{ème} section a été demandé en prévision du départ en retraite d'un collègue enseignant. La transformation d'un poste de PRAG en MCF en 70^{ème} section, a été sollicitée afin de renforcer les équipes de sciences de l'éducation. Un poste de PR a été demandé en 6^{ème} section pour le département Denis Diderot, en remplacement d'un enseignant ayant obtenu une opportunité de promotion. Un PAST a été demandé à la place d'un contractuel toujours pour le département Denis Diderot. Cette demande semble être acceptée. Un poste de MCF en 70^{ème} section a été demandé en remplacement d'une enseignante devenue PR. Enfin, au vu de l'incertitude de l'impact qu'auront les réformes à venir sur les formations de l'INSPE, des publications différées ont été demandées pour les postes des collègues partis en retraite. A priori, la plupart de ces demandes ont reçu un avis favorable.

➤ Sur la partie charge d'enseignement, la reconduction des 33 888 heures (équivalent TD) a été demandée. Des modifications sont à prévoir pour l'année prochaine : La 2^{ème} année de PPPE à Nevers ouvre, ce qui implique donc des heures supplémentaires sur le site. D'autre part, la totalité du Master second degré professeur documentaliste va revenir à la rentrée prochaine à l'INSPE. Il était jusqu'à présent co-porté, mais

l'UFR concernée a décidé de se désengager de ce master MEEF, ce qui génère un besoin de 125 heures supplémentaires. Enfin, l'évolution de la prépro MEF nécessitera également un alignement de la charge d'enseignement. Au final les des 33 888 heures (équivalent TD) ont été accordées ce qui devrait convenir aux besoins à la rentrée prochaine.

➤ Sur la partie financière, le budget demandé était de 771 678€, avec une hausse d'environ 46 000€ pour les travaux nécessaires sur les sites, notamment des travaux de sécurité. Malheureusement l'université, a reconduit à l'identique des années passées leur apport. Madame Chantal Clerc porte à la connaissance des membres que les travaux les plus importants concernent le site d'Auxerre, avec la nécessité de remplacer une chaudière.

➤ Sur la partie RH BIATSS, la première des demandes porte sur la possibilité de recruter un/une responsable de scolarité en catégorie A. Ensuite, le départ des deux directrices du CIPE pousse à consolider le travail des gestionnaires au travers de CDIisations, de maintien des contrats actuels et du recrutement de deux postes à la tête du CIPE. Concernant le site de Mâcon, la CDIisation d'un agent a été demandée et a été a priori obtenue. En effet, seuls 3 agents sont titulaires sur ce site, dont 2 partiront en retraite dans les deux prochaines années. Enfin, le renouvellement des contractuels actuellement en poste est en cours. Madame Elsa LANG RIPERT informe les membres du CI que l'année fut compliquée sans responsable de scolarité et qu'en outre, la rentrée 2024 risque d'être compliquée avec un grand turn-over en septembre.

Monsieur Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon, signale qu'il apportera son soutien à l'INSPE concernant les problèmes de chauffage sur le site d'Auxerre.

4 – Bilan de l'année des chargés de mission de l'INSPE

4

Monsieur Thierry GOATER, informe l'assemblée que 4 chargés de mission MEEF, vont intervenir.

Il donne tout d'abord la parole à Madame Martine Jacques, chargée de la mission recherche :

- Elle assure la vice-présidence du conseil scientifique de l'INSPE. Ce conseil attribue, après expertises, des financements liés à la dotation BQR de l'uB augmentée par un financement sur fonds propres de l'INSPE.
- Les objectifs : valoriser et diffuser la recherche au sein de l'INSPE.
- Les actions menées : mise en ligne de résultats de recherches, diffusion et proposition de recherches, organisation de journées d'étude ou de colloques, financement pour l'édition scientifique...

La parole est ensuite donnée à Monsieur Nicolas Laruelle, chargé de mission coordination numérique :

- Bilan sur les attestations de compétence numérique : Volonté de proposer à tous les étudiants de M2 du premier et second degré d'attester de leurs compétences numériques. Cette certification a été transformée en attestation de compétence numérique afin que les étudiants de l'INSPE puissent valoriser ces compétences obtenues puis ensuite faire évoluer cette maîtrise via les rectorats, lorsqu'ils seront titulaires.
- Bilan sur le déploiement du matériel lié à l'équipement de l'appel à projet validé l'an dernier. Deux typologies de matériel ont été demandées : un au service de l'école maternelle, avec pour but le développement du langage oral, sans utilisation d'écran. Le second type de matériel déployé est l'équipement des sites de l'INSPE en dalles interactives, afin d'être en cohérence avec les pratiques de formation dans les établissements du premier et second degré de l'académie.
- Perspective de formation de formateurs : deux sont proposées, la première sur l'utilisation pertinente de ces dalles tactiles et la seconde, centrée sur l'intelligence artificielle.

Monsieur Thierry GOATER et monsieur le recteur soulèvent l'importance de cette formation des étudiants et des formateurs de l'INSPE au sujet de l'intelligence artificielle. Le sujet, entraîne une discussion au sein de l'assemblée.

Madame Marie Odile CONTZLER est invitée à présenter la mission culture dont elle est en charge.

- L'objectif est d'accompagner les collègues de l'INSPE, dans les quatre départements, sur les projets de cultures dans toute l'acception du terme : la culture patrimoniale, artistique ou scientifique.
- Un certain nombre d'actions culturelles sont mises en place. Il est aussi important de faire savoir et de communiquer sur les événements culturels auxquels l'INSPE participe.
- Le public concerné sont les étudiants de la licence EFEC, du 1^{er} et 2nd degré, les DIU.
- L'action mise en place doit respecter le 100% EAC (Éducation Artistique et culturelle) : **connaitre** (achats de livres, interventions de conteuses, abonnements genially), **fréquenter** (Action pour faire découvrir Pasteur, partenariat avec la Minoterie ou le théâtre Dijon Bourgogne) et **pratiquer** (organisation du quart d'heure de lecture, transformation temporaire de la cantine en théâtre...).

Enfin, monsieur Julien MUGNIER intervient au sujet de sa mission sur les relations internationales.

- Le premier partenariat concerne la Norvège, dans le cadre de l'Alliance Forthem, avec la mise en place de co-teaching entre enseignants de l'INSPE (mesdames Aurore MARQUIE JACQUIN et Pauline PAPA) et de Norvège. Cette alliance permettra également à des étudiants d'effectuer des stages dans ce pays.
- Une convention a été signée en décembre dernier, avec le centre de formation des futurs enseignants de Dakar, au Sénégal. Cette convention a donné lieu à la création d'une plateforme d'échanges et de ressources dans un premier temps. Dans un second temps cela permettra à plusieurs étudiants de notre INSPE de se rendre dans des écoles de formation à Dakar.
- La directrice, madame Elsa LANG RIPERT, s'est rendue à Séville à la rencontre du proviseur du lycée français de Séville de la MLF.
- Monsieur Denis TAVANT, a participé à un webinar permettant de porter des regards croisés concernant l'inclusion entre la pratique en Argentine et en France.
- L'accueil de deux étudiantes finlandaises est prévu à la rentrée prochaine dans le cadre du projet ERASMUS + longue durée.
- Un partenariat avec la mission laïque française est consolidé avec la préparation du CAFA à distance d'un enseignant en Azerbaïdjan et au Maroc.
- 49 étudiants MEEF partis dans 10 pays. Projets de nouvelles destinations en 24-25 : Canada et Philippines
- Divers échanges avec des écoles anglaises ou américaines.
- 24 étudiants MEEF sont inscrits cette année pour passer le CAPEFE, qui est une certification qui constitue un plus pour les étudiants qui veulent enseigner à l'étranger.

Monsieur Thierry GOATER remercie et salue le travail des 4 chargés de mission. Madame Elsa LANG RIPERT note l'importance de ces 4 missions pour l'INSPE et exprime sa gratitude envers les quatre intervenants.

5 – Questions relatives à la formation

a) Evolution prépro MEF

Madame Elsa LANG RIPERT informe que, dans le cadre de l'annonce d'une nouvelle réforme de la FI, un travail a été fait avec l'INSPE et les responsables de licence des UFR de l'université de Bourgogne. Le nouveau concours annoncé prévoit deux épreuves écrites disciplinaires, un premier oral disciplinaire et un deuxième oral tel qu'il est actuellement. La prépro MEF comporte des modules de pré orientation et de pré découverte des métiers de l'enseignement et de l'éducation, qui ont actuellement lieu en L2 et L3 pour presque toutes les licences de l'université. C'est une option au choix parmi d'autres options proposées à l'université. Le but est de faire évoluer cette prépro MEF, afin qu'elle garde son caractère de pré sensibilisation aux métiers de l'enseignement, mais qu'elle puisse également intégrer les besoins requis à l'oral du nouveau concours. L'université est d'accord pour accompagner l'INSPE dans l'augmentation de la charge d'enseignement qui en découlerait. Cette option regroupera un ensemble d'éléments communs à tous les étudiants de toutes les licences disciplinaires, qu'ils passent un concours ou non. Les stages, qui s'avèrent essentiels, seront conservés selon le format actuel. La difficulté est de trouver un créneau commun à tous les étudiants de toutes les UFR, pour pouvoir mettre en place ces CM. Les étudiants ne pourront être totalement formés et préparés au concours avec cette option, charge aux UFR de former les étudiants sur les écrits et l'oral du concours des métiers de l'enseignement. Cette nouvelle forme de prépro MEF sera mise en place dès la rentrée prochaine.

Monsieur Thierry GOATER propose donc de voter pour cette évolution de la prépro MEF.

6

Les modifications sont approuvées à **l'unanimité, moins une voix**, des membres présents ou représentés.

b) Point sur la réforme de la formation des enseignants

Madame Elsa LANG RIPERT prend la parole. Malgré la dissolution de l'assemblée, les deux cabinets des ministères (éducation nationale et enseignement supérieur et recherche) tiennent à maintenir l'agenda de la réforme de formation et de recrutement. Le réseau des INSPE a plaidé pour le report de la réforme pour une période plus stable, ce qui aurait été refusé par les ministères. En juin, le CSA MEN et le CSFPE se sont emparés du projet de décret sur le recrutement des enseignants et CPE. Le vote de ces deux conseils s'est avéré favorable sur le projet de décret, moyennant des modifications.

La première modification demandée a consisté à accepter l'accueil des non lauréats dans le futur master MEEF. Ensuite, les lauréats des concours en M1 auront le statut d'élève fonctionnaire et seraient rémunérés à hauteur de 1400€, ce qui leur permettrait d'accéder aux droits sociaux (cotisation pour la retraite et accès à la protection sociale complémentaire). D'autre part, la formation post concours sera délivrée par un « établissement d'enseignement supérieur », et non plus par un « organisme de formation », ce qui clarifie la place de l'université dans cette formation. Enfin, deux projets de cadrage ont été mis en avant : celui de la nouvelle licence professorat des écoles et celui du nouveau master MEE (master enseignement et éducation) avec une la constitution de nouvelles maquettes.

Ce projet de décret doit être examiné par le conseil d'Etat qui devra rendre son avis le 9 juillet. S'il est validé, le prochain gouvernement décidera d'appliquer ou non ce décret. A ce stade, madame Elsa LANG RIPERT n'est pas en mesure de dire si le nouveau concours, en licence, sera appliqué dès la session 2025 ou 2026. En revanche, les ministères semblent avoir décidé d'ouvrir la nouvelle licence professorat des écoles dès la rentrée 2025.

c) Modification des fiches filières

Le président du conseil de l'institut donne la parole à madame Géraldine FARGES pour les modifications concernant les fiches filières en sciences de l'éducation.

Madame Géraldine FARGES indique qu'il manque 24h TD sur un cours de méthode d'enquête en M1 ESE et que certaines modalités de contrôles des connaissances ont été modifiées.

Ces modifications de fiches filières sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

6 – Point financier

a) Présentation du budget rectificatif

Monsieur le président du conseil de l'institut passe la parole à madame Béatrice BAFFIE, responsable financière de l'INSPE. Cette dernière rappelle à l'assemblée le calendrier de vote de ce budget à l'université. Sur le budget rectificatif numéro 1, il s'agit essentiellement de changement de masse.

b) Tarifs

Madame Béatrice BAFFIE informe que les demandes de modification de tarifs pour la rentrée concernent principalement l'hébergement sur le site de Nevers. Madame Chantal CLERC ajoute que l'augmentation du prix des chambres est due principalement à l'augmentation du prix de l'électricité.

Ensuite sont abordées les sorties d'inventaire du matériel informatique mis au rebus de Nevers.

Puis les projets BQR validés par le conseil scientifique sont présentés aux membres du conseil.

Enfin, La parole est donnée à madame Véronique PARISOT au sujet d'une demande de subvention afin de soutenir deux étudiants du Master PIECE du département Denis Diderot.

Monsieur le président du conseil de l'institut propose de procéder à un vote groupé concernant ces demandes. **Tous ces points financiers sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

7 – Résidence universitaire de Nevers : modification du règlement intérieur et du contrat d'hébergement :

La parole est donnée à madame Chantal CLERC. Elle informe les membres que, tous les ans, la gestionnaire du site de Nevers applique des adaptations au règlement intérieur de la résidence en fonction des problèmes rencontrés dans l'année. (tarifs, sécurité...)

Monsieur Thierry GOATER procède au vote et **ces modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.**

8 – Approbation de conventions

La responsable administrative porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- Une convention cadre la mise à disposition d'une partie des locaux de l'INSPE d'Auxerre pour le conservatoire départemental de musique. Cette convention a été mise en place suite à la réfection du conservatoire, les travaux devant initialement prendre fin au 31 août 2024. Les travaux n'étant

pas terminés à la date prévue, l'avenant à la convention prévoit donc une prolongation jusqu'au 31 mars 2025.

- Deux conventions avec le lycée Gustave Eiffel pour l'accueil des étudiants du master MEEF parcours physique-chimie et sciences industrielles de l'ingénieur (SII) impliquant une compensation financière à hauteur respective de 500 € et 800 € à la charge de l'INSPE et une convention avec le collège La Champagne, avec une compensation budgétaire de 200€.
- Une convention pour la mise à disposition de locaux du lycée Lamartine en faveur des étudiants de l'INSPE de Mâcon pour l'utilisation du gymnase, sans incidence financière.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 12h02.

Le Président du conseil de l'institut

Thierry GOATER